



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 3 -
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAVAL DANS LE PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE 2023-2026

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Drognet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LAVAL DANS LE PROGRAMME ACTION
CŒUR DE VILLE 2023-2026

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la signature de la convention cadre "Action cœur de ville", le 27 juillet 2018, par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'ANAH (Agence nationale de l'habitat) et Action Logement,

Vu la signature de l'avenant de projet valant convention d'ORT (opération de revitalisation de territoire), le 5 décembre 2019, par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Banque des Territoires, l'ANAH et Action Logement,

Vu la signature de la mise à jour de l'avenant de projet, le 17 mai 2021, par la ville de Laval, Laval Agglomération, l'État, la Banque des Territoires, l'ANAH et Action Logement,

Considérant la prolongation du programme Action cœur de ville selon les nouvelles priorités énoncées dans le guide publié en février 2023 par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires),

Que la ville tire un bilan positif de la dynamique partenariale du programme Action cœur de ville sur la période 2018-2022,

Que les nouvelles orientations du programme en faveur de la transition écologique, notamment la sobriété foncière et son élargissement aux entrées de ville, correspondent aux priorités de la ville de Laval,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil municipal confirme l'engagement de la ville de Laval dans le programme Action cœur de ville 2023-2026.

Article 2

Le maire est autorisé à consulter les partenaires financeurs Action cœur de ville pour élaborer le nouveau programme d'action.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault